

# COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le jeudi vingt-neuf mars à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> TAVERNIER.

**Présents** : M<sup>me</sup> LE MEN, M. WALGER, M<sup>me</sup> LE GLÉAU, M. CROUZET, M<sup>me</sup> BESNARD, M<sup>me</sup> TAVERNIER, M<sup>me</sup> LOMMERT, M<sup>me</sup> HUGUENIN, M<sup>me</sup> COËTMEUR, M. LE DÉVEHAT, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M<sup>me</sup> BRETAUD (jusqu'à 22<sup>H</sup>44).

**Excusés** : M<sup>me</sup> BRIAND (pouv. à M<sup>me</sup> LE GLÉAU), M. VALTON (pouv. à M<sup>me</sup> TAVERNIER), M<sup>me</sup> JØRGENSEN (pouv. à M. MAURUGEON), M. QUÉLENNEC (pouv. à M. WALGER), M. PRIZE (pouv. à M<sup>me</sup> LE MEN), M. LEDOS (pouv. à M<sup>me</sup> BESNARD), M<sup>me</sup> BRETAUD (à partir de 22<sup>H</sup>44), M. TESTARD (pouv. à M<sup>me</sup> BRETAUD).

**Absents** : M<sup>me</sup> FANTOU, M. JOUAN.

---

## Approbation du compte rendu de la séance précédente

*Après avoir noté une faute de frappe (manque d'un espace) page 6 et rajout du mot "est" reconduite page 8 pour le dispositif Argent de Poche, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 15 mars 2018.*

---

## TAUX D'IMPOSITION POUR 2018 – APPROBATION DES TAUX

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commission Finances a examiné, entre autres, la notification des bases d'imposition transmise par les services fiscaux. Compte tenu des recettes 2018 et du programme d'investissement envisagé, elle propose un maintien des taux appliqués en 2017 (identiques depuis 2014).

Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien des taux de la **Taxe d'Habitation à 13,63 %, de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties à 15 %** et de la **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 41,31 %**.

---

## APPROBATION DU BUDGET DU BUDGET PRIMITIF 2018

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement telles que présentées ci-dessous.

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes à 2 557 220 €, la section de fonctionnement, votée par chapitre budgétaire et par nature, s'appuie sur :

- ⇒ des charges à caractère général en augmentation par rapport au résultat 2017, due à un trimestre du nouveau marché de prestations de services Enfance – Jeunesse 2017 payé en 2018 ;
- ⇒ des charges de personnel stables par rapport au résultat de 2017 ;
- ⇒ une diminution des participations aux organismes de regroupement et aux associations due à une diminution de la subvention 2017 auprès du CCAS (création de la Maison Helena) ;
- ⇒ une hausse des produits des services avec des effectifs en augmentation par rapport à 2017 au restaurant municipal, à la garderie et au CLE ;
- ⇒ une hausse des produits de la fiscalité par rapport au budget 2017 due à la dynamique des bases malgré le maintien des taux d'imposition ;
- ⇒ une diminution des dotations par rapport au budget primitif 2017 du fait d'un écrêtement de la DGF.

### 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est votée par chapitre budgétaire et par nature à hauteur de 1 218 890 € dont 182 018,97€ de dépenses non réalisées sur 2017.

Elle comprend :

**A- SIX OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT** : dépenses pour un total global 822 000 €, dont 692 718,78 € de nouvelles dépenses :

- N° 541 : Bâtiments scolaires et périscolaires : 4 350 € dont 4 345,21 € de restes à réaliser ;
- N° 545 : Voirie communale : 26 650 € de restes à réaliser ;
- N° 550 : Pôle périscolaire : 380 000 € dont 101 286,01€ de restes à réaliser ;
- N° 551: Multi-Accueil / Halte-Garderie : 276 000 €, opération nouvelle ;
- N° 552: Abri Détente: 70 000 €, opération nouvelle ;
- N° 556: Renouvellement Urbain rue Pierre Texier : 68 000 €, opération nouvelle.

**B- LES ACQUISITIONS ET TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL NON INDIVIDUALISÉS EN OPÉRATIONS :**

- **Chapitres 20 et 21** : acquisitions, aménagements, installations et agencements pour 256 000 € dont 52 737,75€ de restes à réaliser 2017 :
  - 2 700,00 € acquisition de logiciels,
  - 10 000,00 € renouvellement du site Internet,
  - 165 550,00 € travaux sur les bâtiments publics existants, entre autres la rénovation des métairies, les chéneaux de la salle des Courtines, le city en remplacement du plateau multisports, la toiture du restaurant municipal,
  - 73 140,00 € mobilier et matériel divers, pour mairie, écoles et domaine socio-culturel, matériels divers pour les services techniques écoles, services sportif et socio-culturel.

**Les recettes au Chapitre 13** : subventions et participations pour 141 800 €.

**C- LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES** comprennent :

**Les dépenses** pour 140 000,00 € de remboursement du capital des emprunts.

**Les recettes** pour 293 914,57 € :

- Excédents de fonctionnement capitalisés dégagés au Compte Administratif 2017 : 251 414,57€ ;
- Fonds de Compensation T.V.A. sur les travaux 2017 pour 42 500 €.

**D- LES OPÉRATIONS d'ORDRES**

- **Chapitre 040** : 16 193 €, dépenses d'investissement.
- **Chapitre 042** : 16 193 €, recettes de fonctionnement.
- **Chapitre 023** : Virement à la section d'investissement de 181 470 €.
- **Chapitre 021** : Virement à la section de fonctionnement de 181 470 €.

---

#### MISE EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal se prononce sur la mise en non-valeur de créances dont le recouvrement est compromis (recouvrement amiable et procédures de recouvrement forcé vains et inopérants) d'un montant total de 1 474,72 €.

---

#### SALON DE L'AQUARELLE 2018 - TARIFS 2018 ET PRIX DÉCERNÉS

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal décide de fixer la valeur des deux prix décernés par la commune de MONTGERMONT aux lauréats du Salon de l'Aquarelle - édition 2018, à 300 € pour le premier prix et 150 € pour le deuxième prix. Le Conseil Municipal décide de fixer également les tarifs du livret à 4 €, l'affiche à 1 €, le magnet à 3 €, le marque-pages à 0,30 € l'unité et 1 € le lot de 3 marque-pages.

## ALEC – RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHÉSION CEP (CONSEIL D'ÉNERGIE PARTAGÉ)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention d'adhésion CEP (Conseil d'Énergie Partagé) avec l'ALEC, pour la mise à disposition d'un "conseiller énergie" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de 12 mois, renouvelable jusqu'à deux fois. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 1,48 € par habitant, soit un montant total de 4 972,80 € sachant que Rennes Métropole prend à sa charge 40 % du montant de l'adhésion de la commune.

## LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2017

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 pris en application du Décret 2016 – 360 du 25 février 2016, en son article 107 du Code des Marchés Publics, la Commune doit publier la liste des marchés conclus l'année précédente.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste telle que présentée ci-dessous :

### LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2017

Arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006  
pris en application du Décret 2016 – 360 du 25 février 2016 – article 107  
(ex article 133 du Code des Marchés Publics)

Objet du marché	Montant	Attributaire
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension d'un bâtiment périscolaire et une étude paysagère	Taux de rémunération : <b>9,27 %</b> Forfait provisoire de rémunération : <b>78 795,00 € HT</b> soit <b>94 540,00 € TTC</b>	Atelier E. SOUBEYRAND (RENNES – 35)
Restauration scolaire : Préparation et fourniture de repas et de goûters	Montant annuel : <b>135 840,50 € HT</b> soit <b>142 632,53 € TTC</b> sur 4 ans <b>543 362,00 € HT</b> soit <b>570 530,10 € TTC</b> pour une durée de 3 ans du 01/08/2017 au 31/07/2020 renouvelable ensuite 1 an maximum du 01/08/2020 au 31/07/2021	ANSAMBLE (VANNES – 56)
Maintenance et nettoyage des réseaux d'extraction et de soufflage d'air (VMC) d'un réseau d'extraction de buées grasses de cuisine dans les bâtiments communaux	<b>2 946,20 € HT</b> soit <b>3 535,44 € TTC</b> pour une durée de 3 ans du 01/08/2017 au 01/08/2020	Hygiène Environnement Bretagne (GRANDCHAMPS DES FONTAINES 44)
Maîtrise d'œuvre multi-accueil	<b>23 400,00 € HT</b> soit <b>28 080,00 € TTC</b>	LOUVEL (VITRÉ – 35)
Maîtrise d'œuvre abri détente	Montant initial : <b>6 746 € HT</b> soit <b>8 095,20 € TTC</b>	MESLE (RENNES – 35)

---

**BATIMENTS MÉTAIRIES EST ET OUEST - RÉFECTION DU CRÉPI – LANCEMENT CONSULTATION**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à engager la consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée avec une clause sociale d'insertion pour la réfection du crépi des bâtiments des Métairies Est et Ouest.

---

**ABRI DÉTENTE – LANCEMENT CONSULTATION**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à engager la consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée pour la réalisation de l'abri détente à Espace Détente.

---

**PERSONNEL - AVANCEMENTS DE GRADE**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).*

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale pour l'avancement de grade de deux agents, le Conseil Municipal décide de supprimer 2 postes et d'en créer 2 nouveaux afin de nommer ces agents dans leur nouveau grade, comme suit :

<b>Ancienne situation au 01.04.2018</b> <b>Postes à supprimer</b>	<b>Nouvelle situation au 01.04.2018</b> <b>Postes à créer</b>
Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe 12 <sup>e</sup> échelon	Rédacteur principal 1 <sup>re</sup> classe 7 <sup>e</sup> échelon
ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe 9 <sup>e</sup> échelon	ATSEM principal 1 <sup>re</sup> classe 6 <sup>e</sup> échelon

---

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 17,50 heures à 20,50 heures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

---

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2018**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Compte tenu de plusieurs modifications de poste, le Conseil Municipal arrêté le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2018.

---

**SYRENOR – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**

---

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 annuel du Syrenor.

---

**INFORMATION****Marchés publics à venir :**

- Site Internet
- Renouvellement urbain

---

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 10 avril 2018

**LE MAIRE**

